



## cession de clientèle libérale, infirmières en collaboration

Par francinevequeau, le 24/10/2008 à 21:47

3 infirmières libérales travaillent en collaboration dans un cabinet : une ancienne qui a installé le cabinet, une infirmière en collaboration depuis 4 ans, une troisième infirmière en collaboration depuis deux ans.

Aucun contrat n'est signé et la collaboration se passe en partage des frais, avec une seule clientèle répartie en 3 fois 10 jours de travail chacune.

La plus ancienne souhaite vendre sa clientèle.

En a t-elle le droit? car a priori la clientèle ne lui appartient pas plus qu'aux autres

Peut-elle imposer une personne sans l'avis et l'accord des deux autres infirmières?

Quelle est la valeur juridique de ce type de cession

Merci par avance pour vos réponses